

AVIS PUBLIC

Édition du 23 janvier 2019

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro PP02-2019, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de clarifier les dispositions relatives aux projets d'ensemble »

AVIS est donné :

1. Que le conseil municipal, lors de sa séance du 21 janvier 2019, a adopté le premier projet de règlement numéro PP02-2019, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de clarifier les dispositions relatives aux projets d'ensemble ».

2. Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le **mercredi 30 janvier 2019, à compter de 18 h 30**, pour l'ensemble des modifications ci-après énumérées, dans la salle des délibérations du conseil, située au 87, rue Principale, Granby, entrée par la rue Dufferin. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

3. Que l'objet du projet de règlement est d'adopter certaines modifications au règlement numéro 0663-2016 de zonage et d'en modifier les normes d'implantation, d'architecture et usages afin de ne plus assujettir les zones industrielles aux projets d'ensemble et de séparer les projets d'ensemble en trois types, soit résidentiel unifamilial, résidentiel multifamilial (2 logements et plus) ainsi que commercial, lesquelles modifications sont énumérées ci-après :

- a) modifier l'article 12 intitulé « Définitions spécifiques » en ajoutant après le croquis de la définition de « Profondeur du bâtiment » la définition de « Projet d'ensemble »;
- b) remplacer le texte de l'article 31 intitulé « Nombre de bâtiments principaux par terrain »;
- c) remplacer le chapitre 12 intitulé « Projet d'ensemble ».

4. Que ce projet de règlement contient des dispositions, différents usages et la modification des limites de zones, lesquels sont susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

5. Que ce projet de règlement ainsi que le plan des zones concernées sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité, au 87, rue Principale, à Granby, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Granby, Québec, le 23 janvier 2019.

La greffière adjointe,

M^e Julie Bertrand